

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Berne, le 03 juillet 2025****Suisse-Mercosur : le résultat sera examiné à la loupe**

Les pays membres de l'AELE (Suisse, Islande, Liechtenstein et Norvège) et du Mercosur (Argentin, Brésil, Paraguay et Uruguay) avaient annoncé la conclusion d'un accord de libre-échange (ALE) déjà le 23 août 2019. Hier, via le réseau social X, le conseiller fédéral Guy Parmelin a communiqué la conclusion officielle de cet accord.

Les négociations sur les détails sont donc terminées, mais seule une version fragmentaire de leurs résultats est actuellement disponible. De son côté, l'UE a déjà conclu un pareil accord avec les pays du Mercosur l'an dernier, mais il n'est pas encore accessible.

Dans ce dossier sensible, PSL avait largement pris les devants sur le Conseil fédéral et l'administration pour communiquer les intérêts offensifs et les « lignes rouges » des producteurs suisses de lait (communiqué de presse du 19 juillet 2019). Pour mémoire, ce sont les suivants :

« Lignes rouges » à ne pas franchir :

- o Pas de concessions sur les contingents existants ni de nouveaux contingents bilatéraux.
- o Pas de concessions excédant les accords bilatéraux en vigueur avec l'UE. Dans ce contexte, le lait est aussi un produit sensible.
- o S'agissant de la viande rouge (bovine), les proportions par rapport aux négociations avec l'UE doivent être garanties. En revanche, dans les négociations avec le Mercosur, la viande blanche est un « chiffon rouge ».

Par ailleurs, les éléments suivants doivent être garantis pour l'agriculture et l'agriculture suisses :

- o Les appellations d'origine (AOP, IGP, spécialités traditionnelles garanties STG) et de production (bio) doivent être légalement reconnues par les États du Mercosur.
- o Des intérêts à l'exportation existent concernant le fromage suisse.
- o La protection des marques (Swissness inclus) doit être strictement appliquée dans ces pays.
- o Il faut s'assurer que les produits importés en Suisse en provenance de ces pays respectent les normes de production helvétiques.

D'après le SECO, cet accord de libre-échange pourrait permettre des économies de droits de douane atteignant 180 millions de francs par an. Une fois sa teneur concrète rendue publique, PSL se livrera à une analyse minutieuse, à une pesée des intérêts et en tirera les conclusions qui s'imposent du point de vue des productrices et producteurs de lait et de l'économie laitière suisse. Si l'accord franchit certaines « lignes rouges » dans des secteurs sensibles, des mesures d'atténuation efficaces seront nécessaires.

Renseignements

Christa Brügger, responsable Communication PSL

031 359 52 14